



Niveau d'études

Année	Primaire/secondaire/supérieur	Diplôme	Lieu
En cours			

Compétences linguistiques

Langues	notions		courant		bilingue
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Expériences

Théâtre en amateur :

Théâtre en professionnel :

Autres expériences (chant, instrument, danse, sport, autres) :

Choix de vos scènes

Attention, toutes les scènes doivent impérativement être en français et ne pas dépasser la durée maximale de 4 minutes ! Assister à l'audition d'un autre groupe de candidat.e.s n'est pas autorisé.

1. Scène dialoguée classique (jusqu'au 19^e siècle, inclus)

Auteur choisi :

Titre de l'œuvre :

Nom de la réplique :

Scène double : oui non

2. Scène dialoguée contemporaine (dès le 20^e siècle)

Auteur choisi :

Titre de l'œuvre :

Nom de la réplique :

Scène double : oui non

3. Monologue : texte de maximum 10 lignes, tiré du répertoire littéraire (théâtre, poésie, etc.)

Auteur choisi :

4. Parcours libre : création scénique dans laquelle le texte n'est pas central

Titre :



Taxes

Taxe d'examen d'admission : CHF 80.- ou 80€. (Ce montant ne sera en aucun cas restitué, même en cas de refus de votre dossier ou d'abandon.)

Cette taxe est à régler immédiatement. Tout paiement effectué après la date du **20 février 2019** (date du paiement faisant fois) aboutira à l'invalidation du dossier. Sans une copie du justificatif de paiement de cette taxe jointe à votre dossier, ce dernier sera considéré comme incomplet.

Le paiement est à verser à :

Bénéficiaire: Haute école des arts de la scène
Auprès de: BCV, Banque Cantonale Vaudoise
Place St-François 14
1003 Lausanne

IBAN: CH98 0076 7000 5508 4483 0

SWIFT: BCVLCH2LXXX

Merci de bien vouloir préciser votre nom et prénom ainsi que la filière dans laquelle vous vous présentez (en l'occurrence « BAT » pour le Bachelor Théâtre) dans le motif de votre versement !
Exemple : DUPONT Jean - BAT

Les candidat.e.s admis.es à l'issue des auditions paieront une taxe d'inscription de CHF 150.-.
Les taxes d'études se montent à CHF 500.- par semestre.

Pièces à joindre au dossier

Pour que votre dossier d'inscription soit complet, nous vous prions d'y joindre les pièces justificatives suivantes :

- le présent formulaire d'inscription complété et signé
- une photo d'identité récente
- une lettre de motivation
- une copie de votre passeport ou pièce d'identité
- une copie de votre maturité ou baccalauréat (ou équivalent)
- une attestation de votre pratique intensive de théâtre durant la dernière année
- le justificatif du paiement de la taxe d'inscription

Un dossier incomplet ou qui parviendrait après l'échéance du **6 mars 2019** ne sera pas pris en compte.

Merci d'envoyer le dossier complet en un seul fichier PDF et uniquement par email à :
auditions-bat@manufacture.ch

Aucun renseignement supplémentaire ne sera délivré par téléphone. Toutes les communications doivent passer par l'adresse email ci-dessus.

Les candidat.e.s seront prévenu.e.s par email au plus tard deux semaines avant l'audition. Les auditions du premier tour auront lieu entre le **15 et le 18 avril 2019**. Pour le premier tour, les candidat.e.s seront convoqué.e.s pour 2h. Les auditions du deuxième tour auront lieu du **1^{er} au 6 juillet 2019**. Les candidat.e.s retenu.e.s pour le deuxième tour devront être libres sur toute la durée de la semaine.

Date _____

Signature _____



FAQ - Foire aux questions

1. Y a-t-il un âge minimum et un âge limite pour se présenter aux concours de La Manufacture ?

- Il n'y a pas d'âge limite. Vous devrez néanmoins avoir 18 ans révolus au moment de l'entrée prévue dans votre filière.

2. Puis-je passer l'audition sur vidéo ?

- Pour les filières Master et Bachelor Théâtre, il n'est pas possible de passer l'audition sur vidéo. Votre présence sur place est exigée.
- Pour la filière Bachelor Danse, un seul cas de figure peut faire exception :
 - Si vous vivez en dehors de l'Espace Schengen, et uniquement dans ce cas, il vous est possible de participer par vidéo au 1^{er} tour du concours, après accord préalable du Responsable académique de filière, Monsieur Gabriel Schenker. Il vous faudra produire des vidéos spécifiques selon les consignes qui vous seront envoyées. Si vous êtes sélectionné à partir de ces vidéos, vous devrez alors venir en personne à Lausanne pour le 2^{ème} tour.

3. Combien de fois puis-je me présenter aux concours d'entrée de La Manufacture ?

- Un.e candidat.e jugé.e non admissible peut se représenter à 2 reprises au maximum, soit 3 fois au total. Le délai entre deux candidatures est d'1 an minimum.

4. Quelle est la langue officielle de travail à La Manufacture ?

- La Manufacture se situe dans la partie francophone de la Suisse (Romandie) et la langue principale de travail et de la vie quotidienne est le français. Une très bonne connaissance du français est donc nécessaire, spécifiquement pour les filières Master et Bachelor Théâtre. Dans la filière danse, les cours sont donnés en français et/ou anglais ; des bases solides dans les deux langues sont donc requises.

5. Quand les candidats retenus sont-ils avertis de leur sélection ?

- Pour les filières Bachelor (danse et théâtre), les candidat.e.s définitivement retenu.e.s seront averti.e.s en personne à l'issue de la dernière journée du 2^e tour du concours. Une confirmation écrite leur sera envoyée par email la semaine qui suit l'audition.
- Pour la filière Master, les candidat.e.s définitivement retenu.e.s seront averti.e.s par email la semaine qui suit le concours.

6. La Manufacture peut-elle attribuer directement des bourses ?

- La Manufacture n'attribue pas directement de bourses à ses étudiant.e.s. Néanmoins, une aide subsidiaire peut être déposée après de l'Association des Artisans, liée à l'école, environ début octobre (cf. rubrique Bourses).

7. Est-il possible d'avoir un job étudiant en parallèle de ses études pour les financer ?

- Il est à noter que les formations de La Manufacture sont toutes conçues sur des temps-plein. Il est donc possible de travailler uniquement le soir, les week-ends et durant les vacances. Nous attirons cependant votre attention sur le rythme soutenu des cours et ateliers et du travail personnel demandé en complément.
- Etant donné la cherté de la vie en Suisse, vous ne pouvez compter sur un job d'étudiant seul pour financer vos études.